



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aliments pour animaux

Question écrite n° 48881

Texte de la question

La dépendance européenne en protéines végétales, matières premières de base de l'élevage, est flagrante. Ce phénomène s'est accru à la suite de l'interdiction des farines animales et de leur remplacement par des protéines végétales. L'éleveur subit donc de plein fouet les conséquences de la dépendance protéique européenne. En France, il existe quelques projets qui permettraient d'augmenter la production de luzerne déshydratée. Toutefois, notre pays accuse un très lourd retard en la matière. Compte tenu de cette regrettable situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales de lui indiquer les mesures urgentes que le Gouvernement entend prendre au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité a été appelée sur la dépendance européenne pour les plantes riches en protéines. Le ministre mesure pleinement l'enjeu que revêt le développement de cette filière notamment pour l'approvisionnement des éleveurs. Pour ce qui concerne plus précisément la production de fourrages séchés, le ministre a obtenu une enveloppe financière stable jusqu'en 2013. La défense de cette production a été compliquée au plan environnemental en raison de la forte dépendance de ce secteur envers les énergies fossiles. Un examen de l'organisation commune de marché des fourrages séchés interviendra en 2008, notamment au regard de la consommation d'énergie, échéance qu'il convient de préparer dès maintenant. L'année 2008 sera également un rendez-vous important pour la déshydratation de la luzerne en ce qui concerne le plan national d'affectation des quotas de CO2, dans la mesure où les fours devraient être pris en compte à cette échéance. Le ministre de l'agriculture se réjouit du dynamisme de cette filière qui annonce des possibilités d'investissements pour l'installation de nouvelles usines. Les aides pour le secteur de l'alimentation animale et la déshydratation des fourrages dans le plan de développement rural national sont soumises à des exigences particulières, qui correspondent aux priorités définies au plan national. Ainsi les investissements soutenus dans la limite du budget disponible porteront prioritairement sur ceux permettant une meilleure valorisation de la luzerne, la recherche de débouchés nouveaux et l'innovation. Seront spécialement examinés l'amélioration des procédés, le développement de la production d'extraits foliaires et le développement de nouvelles gammes.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48881

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8028

Réponse publiée le : 1er février 2005, page 992